

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 181

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

OBJET

Mandat spécial. Réunion de la commission des finances locales de l'Assemblée des
Départements de France (ADF) le 27 avril 2016 à Paris.

**Direction des Ressources Humaines
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations
113-05**

PRESENTATION

CONTEXTE

Le département des Bouches-du-Rhône a été invité à assister à la réunion de la commission des finances locales de l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui s'est tenue le 27 avril 2016 à Paris.

EXPOSE DU RAPPORT

L'ordre du jour a été le suivant :

- Problématique du RSA.
- Transfert de la compétence transport aux régions et mécanisme de compensation financière.
- Situation financière des départements en 2015.
- Calendrier de travail de la commission des finances.

Aussi, compte tenu de l'importance des sujets abordés tant sur le plan économique que social, j'ai désigné M. Didier REAULT pour participer à cette séance de travail.

J'ai dû signer l'ordre de mission pour mandat spécial correspondant dans l'attente que la Commission Permanente soit saisie du rapport y afférent, enrôlé dans les délais réglementaires.

PROPOSITION

En conséquence, je vous demande aujourd'hui d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à M. Didier REAULT qui s'est rendu le 27 avril 2016 à Paris pour assister à cette commission.

INCIDENCE FINANCIERE

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art.10 ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (VD).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, programme 16018 - opération 1000766 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6532-1 dans la limite des crédits disponibles.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL